

G-ON
155 rue Jean Jacques Rousseau
92130 Issy-les-Moulineaux

Objet : Attestation d'engagement pour la prise en compte de la biodiversité dans le projet
Référence : Projet de construction logistique à Bagneaux

Madame, Monsieur

Je soussigné Monsieur Alexandre SQUBRIE, agissant en qualité de Directeur Maîtrise d'Ouvrage Logistique représentant la société SNC DES VIGNES (Groupe TELAMON), vous fais part de nos engagements vis-à-vis de la prise en compte de la biodiversité sur le projet BAGNEAUX situé dans la zone dite des « Vignes Mauny » à Bagneaux (89027). Cet engagement se traduit notamment par le suivi de la démarche de labellisation BiodiverCity® Construction.

À cet effet, je déclare accepter le référentiel « Manuel technique CIBI v1 » sur lequel se base l'écologue assesseur BiodiverCity du projet.

Je déclare également m'engager à respecter l'ensemble des actions qui incombent à TELAMON dans le cadre du suivi de la démarche BiodiverCity.

Notre assesseur sera **Mona OMAR**, écologue et assesseur BiodiverCity® accrédité de la société G-ON.

TELAMON s'engage notamment à :

- Prendre en considération la thématique de la biodiversité et à en faire un axe fort du projet, notamment par :
 - La conservation des éléments naturels d'intérêt identifiés par l'écologue et/ou la compensation de ceux détruits par le projet,
 - La mise en place sur le projet d'espaces végétalisés à haut potentiel écologique, favorables à l'accueil de la biodiversité,
 - La limitation des incidences du projet sur le sol, la faune et la flore.
 - La sensibilisation des futurs exploitants à la thématique biodiversité et leur intégration dans la démarche.
- À traiter le sujet tout au long des phases de conception, de construction et de manière pérenne en phase exploitation,
- À valoriser cette démarche vertueuse en visant l'obtention du label BiodiverCity®.

Pour ce faire, TELAMON que je représente :

- A missionné un écologue pour la réalisation d'un diagnostic écologique du site faisant état notamment de préconisations en faveur de la biodiversité à mettre en place.
- A intégré l'écologue dans l'équipe de conception dès la phase APS-PC, avec pour mission
 - De conseiller et d'accompagner le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre tout au long du projet, de façon à optimiser la prise en compte de la biodiversité dans le programme et durant l'ensemble des phases du projet.
 - De rédiger les notes et documents nécessaires dans le cadre de la labellisation et de la déclinaison de la thématique biodiversité au long terme.
 - De former au fur et à mesure les divers intervenants si nécessaire (mandataires des lots de construction et équipe en charge de l'entretien des espaces extérieurs, référent biodiversité etc.).
- A pris connaissance des exigences BiodiverCity qui lui incombent et travaille à ce jour à les mettre en œuvre,
- A demandé à sa maîtrise d'œuvre de :
 - Prendre connaissance du parti écologique et biophilique du projet détaillé en **annexe du présent document**,
 - Respecter les préconisations de l'écologue détaillées dans son diagnostic écologique
 - Demandra un engagement formel à respecter la biodiversité de la part des entreprises répondant à la consultation pour les travaux liés à la biodiversité ou susceptibles de l'impacter
- Choisira de manière plus spécifique une entreprise en charge des travaux liés aux espaces extérieurs possédant des qualifications spécifiques en matière de travaux liés à la biodiversité (formations, références...)
- Incitera les futurs acquéreurs à intégrer et pérenniser la démarche « biodiversité » notamment via :
 - Une transmission des informations et des résultats liés à la démarche BiodiverCity,
 - En leur faisant signer le cahier des charges preneurs.

La réalisation de ces missions et de ces objectifs importe fortement à Monsieur Alexandre SQUBRIE, qui s'engage par le biais du présent courrier à les atteindre.

**Mention(s) manuscrite(s) « Lu et approuvé »,
Signature(s) et cachet(s) du(des) représentants**

Fait à PARIS
Le 23/12/2025



Dans la continuité de cet engagement, l'annexe du présent document a pour but de détailler à la maîtrise d'œuvre les ambitions portées par TELAMON vis-à-vis de la prise en compte de la biodiversité et du bien-être des usagers dans le projet.

Ce document sera transmis à la maîtrise d'œuvre pour prise en compte dans leurs missions respectives par son intégration dans les documents de programme initiaux ou par envoi direct aux personnes concernées.

Annexe programme – Ambitions écologiques et biophiliques du projet

Le présent document a pour but de détailler à la maîtrise d'œuvre les ambitions portées par **TELAMON** vis-à-vis de la prise en compte de la biodiversité et du bien-être des usagers dans le projet

1. Un projet axe sur la biodiversité et l'accueil du vivant

TELAMON souhaite que la thématique « Biodiversité » représente un axe fort du projet. Le projet architectural et paysager sera réfléchi de manière à proposer des espaces végétalisés et aménagements architecturaux (terrasses, toitures, murs) qui permettront d'améliorer de manière significative le potentiel écologique du site existant.

Dans cette optique, la Maitrise d'œuvre devra travailler en concertation avec l'écologue missionné sur le projet pour accompagner les équipes.

La conception des espaces extérieurs et du bâtiment devra **tenir compte des préconisations réalisées par ce dernier dans son diagnostic écologique et aboutir à leur mise en œuvre.**

TELAMON attend donc de sa Maitrise d'œuvre de proposer à minima les actions et aménagements suivants :

- Création d'espaces végétalisés à haut potentiel écologique qui se caractérisent par des habitats utiles à la faune variés (prairies, prairies fleuries, haies champêtres etc.),
- Mise en place d'habitats humides de type noues et/ou bassins végétalisés
- Diversité de strates végétales, d'espèces et faciès permettant de diversifier les refuges, terrains de chasse ou lieux de reproduction pour la faune,
- Parmi l'ensemble des habitats créés, mise en place d'au moins un habitat végétalisé « refuge » non accessible par les usagers
- Mise en place de systèmes de végétalisation du bâti (à minima places de parkings perméables) afin d'éviter la création d'un bâtiment entièrement minéral défavorable à l'accueil de la biodiversité,
- Choix d'espèces végétales susceptibles de fournir des sources de nourriture pour la faune (mellifères, à baies),
- Choix d'une végétation indigène, rustique, inspirée des milieux naturels régionaux et adaptée au contexte pédoclimatique local du site,
- Mise en place d'aménagements complémentaires pour la faune de type nichoirs, gîtes, hôtels à insectes etc.,
- Création de connexions entre les habitats utiles à la biodiversité intra-site et extra-site,
- Réflexion autour d'une limitation (voire absence) de l'arrosage sur le projet.

D'autres propositions d'aménagements allant dans le sens des ambitions du projet pourront être faites par la Maitrise d'Œuvre.

2. Un projet qui limite son impact sur la biodiversité

Le projet veillera également à limiter au maximum son incidence sur le sol, la faune et la flore et l'environnement en général. Pour cela, il devra notamment prendre en compte les problématiques suivantes :

- La réduction des impacts du projet par l'utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux (- 500km). **TELAMON** attend ainsi de sa maitrise d'œuvre de pouvoir proposer des scénarios relatifs à l'utilisation de ces types de matériaux.
- Le risque de collision des oiseaux. Cette problématique sera traitée via la mise en place de surfaces vitrées limitées et/ou la proposition de préconisations architecturales visant à réduire ce risque.
- La pollution lumineuse. Cette problématique sera traitée par la mise en place d'éclairage adaptés et d'un couvre-feu au sein des espaces extérieurs.
- Une prise en compte de la biodiversité lors du chantier. Cette problématique sera traitée par la mise en place d'une « Charte chantier à faible nuisance » et par la nomination d'un Référent Biodiversité propre à cette phase du projet.

TELAMON attend donc de sa maîtrise d'œuvre la prise en compte des problématiques susmentionnées dans la conception du projet.

3. Un projet axé sur l'amélioration du cadre de vie/ de travail et sur la biophilie

TELAMON souhaite également que la thématique « Biophilie » (attrait inné de l'homme pour le vivant) représente un axe fort du projet. Le projet architectural et paysager sera donc réfléchi de manière à favoriser un contact quotidien des usagers avec la nature (espaces accessibles à tous, aménagements végétalisés aux entrées/sorties des bâtiments etc.). Le projet paysager sera également travaillé de manière à proposer des espaces extérieurs faisant appel aux 5 sens des usagers (espèces comestibles, odorifères, bruits de nature, accessibilité aux espaces verts et vues sur la nature depuis les fenêtres du bâtiment).

Enfin, les espaces extérieurs seront aménagés afin que leur appropriation par les usagers soit facilitée, notamment par la mise en place de mobilier favorisant la détente et la réalisation d'activités collectives. L'objectif est ainsi de donner un rôle/une fonction à ces espaces : accueil de la biodiversité, détente, jardinage, agriculture urbaine, observations, animations, etc.

TELAMON attend donc de sa maîtrise d'œuvre de proposer à minima les aménagements suivants :

- Création d'au moins 1 espace extérieur de détente accessible à tous (dont PMR),
- Mise en place de mobilier de confort au sein des espaces extérieurs (Tables, chaises/bancs à minima)
- Mise en place d'un micro-espace potager et d'un coin aromatique pour les usagers afin de favoriser les activités de jardinage, de cueillette, de servir de potentiel support d'animation et de favoriser l'appropriation du site par les usagers,
- Travailler sur les 5 sens dans la palette végétale notamment avec la plantation d'espèces odorifères et comestibles sur le site et la mise en place d'espaces extérieurs tout autour du bâtiment afin de favoriser la contemplation, les vues sur la nature et les bruits de nature.
- Choix d'une palette végétale majoritairement non allergène et non toxique.

D'autres propositions d'aménagements allant dans le sens des ambitions du projet pourront être faites par la Maîtrise d'Œuvre.

4. Implication de la Maîtrise d'Œuvre

Par ce document, **TELAMON** demande à l'ensemble de sa maîtrise d'œuvre de s'engager à respecter l'orientation décrite dans le présent programme.

Pour cela, la maîtrise d'œuvre devra prendre connaissance de l'ensemble des actions à mettre en place pour répondre aux objectifs écologiques et biophiliques visés et s'employer à les mettre en œuvre afin de valider l'ensemble des exigences liées aux labels et certifications suivies.

Ce document est diffusé à tous les intervenants de l'opération pour prise en compte dans leurs missions respectives.